

**CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2023 DE LA SAML**

Chers amis de la SAML,

Une assemblée générale extraordinaire de la Société Astronomique de la Montagne de Lure aura lieu :

**le samedi 1^{er} avril 2023 à 14 heures 30
à la Médiathèque de Saint-Étienne-les-Orgues, dans la salle "Convivialité".**

Elle sera suivie de l'assemblée générale ordinaire 2023 (voir convocation jointe).

Conformément aux statuts en vigueur, chaque membre à jour de sa cotisation 2023 est invité à participer à cette assemblée générale extraordinaire. À cet effet, vous pouvez, si vous ne l'avez pas encore fait, prendre ou renouveler votre adhésion pour l'année 2023 en adressant à l'association, à l'aide du formulaire ci-joint, un chèque ou de préférence un virement bancaire à l'ordre de la SAML.

Si vous êtes membre 2023 et si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée générale extraordinaire, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre 2023 de l'association en mesure de participer. Un formulaire de "bon pour pouvoir", à compléter, est joint en annexe dans cette perspective. **Pour être valable, le pouvoir doit être dûment rempli**, à savoir : nom du membre empêché, nom du membre à qui le pouvoir est donné, signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ». Il n'y a pas de limitation en nombre de pouvoirs cumulés, c'est pourquoi il convient de préciser à qui le pouvoir est délégué. **Attention, le bon pour l'assemblée générale extraordinaire est distinct de celui pour l'assemblée générale ordinaire.**

L'objet de cette assemblée générale extraordinaire est de modifier les articles 6, 7 et 8 de nos statuts relativement à la publicité des comptes rendus respectivement des réunions de bureau, des assemblées générales ordinaires, des assemblées générales extraordinaires. Il sera proposé au vote que la mention « donne lieu à un compte rendu qui est rendu public » soit remplacée par : « donne lieu à un compte rendu qui est disponible pour les membres de l'association sur simple demande auprès du bureau ».

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, il vous suffit d'envoyer un courrier postal ou électronique auprès de l'association au moins 8 jours avant la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Bien cordialement,

Pour le bureau
Philippe Filliatre
Président de la SAML

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PJC Filliatre', written over a light-colored rectangular background.